COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 20 octobre 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Oury Sy, Ibrahim BENLARBI, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

FOOT A 5

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est reporté et possible jusqu'au **28 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir

ENGAGEMENTS

Vous pourrez consulter la liste des équipes engagées dans les différents critériums jeunes féminins en cliquant ici

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres sera publié à la fin du mois. La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces compétitions

La première iournée est fixée au 8 novembre 2025.

COURRIERS

513620 GUYANCOURT ES

Courrier expliquant l'envoi d'un mail d'excuse pour le plateau Fillofoot du 4 octobre 2025.

La Commission rappelle que la seule adresse mail du District est administration@dyf78.fff.fr

Elle annule exceptionnellement l'amende donnée au club

560301 VINSKY FC

Courrier demandant un délai supplémentaire pour donner leur possibilité ou non d'accueillir les plateaux en U13F à 5.

La Commission donne son accord et repousse le délai

TIRAGE COUPE

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 20 octobre 2025.

CY U15 F

1er tour Samedi 15 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort en cliquant ici.

Exempts:

LES MUREAUX O.F.C. 2
VAL DE SEINE S.C.F. 2
CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 1
CARRIERES SUR SEINE U.S. 2
HARDRICOURT U.S. 1
HOUDANAISE REGION F.C. 1
POISSY F.C. 2
ROSNY FOOT C.S. 1
LES MUREAUX O.F.C. 1